

CAPAV - 2^e pilier

Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais



Pourquoi s'affilier à la CAPAV ?

La caisse de pensions des artisans valaisans pour les artisans valaisans.
En tant qu'artisans, vous avez des réalités spécifiques. La caisse CAPAV comprend vos métiers. Les plans sont adaptés à vos besoins.



Proximité

Une équipe de gestionnaires disponibles et à l'écoute pour toutes demandes



Gestion simplifiée

Bénéficiez de la simplification administrative du Bureau des Métiers qui regroupe toutes les assurances sociales sous son toit via un décompte unique



Conformité CCT

Assurez-vous d'offrir une couverture en prévoyance professionnelle conforme aux conventions collectives de travail



Solidité financière

Degré de couverture positif et bons rendements financiers



Investissements en Valais

Investissements en immobilier direct exclusivement en Valais

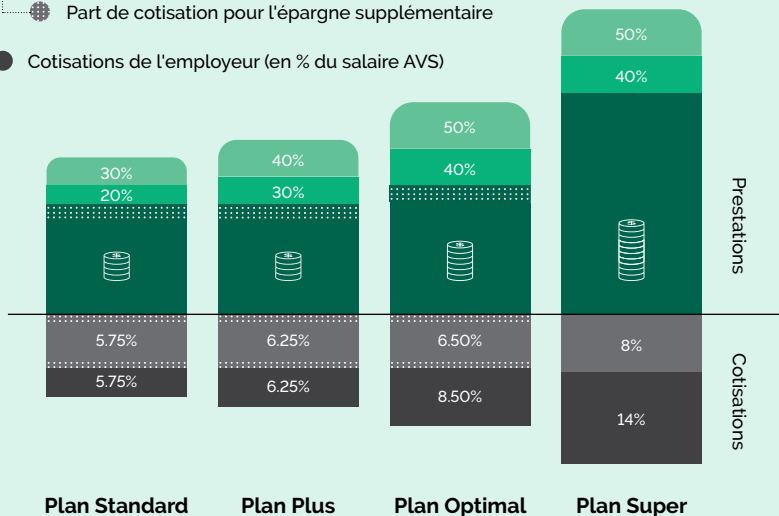
Des plans de prévoyance flexibles



Sur mesure

Solutions adaptées aux besoins de votre entreprise et vos collaborateurs

- Couverture en cas d'invalidité (en % du salaire AVS)
- Couverture en cas de décès (en % du salaire AVS)
- Prestations de retraite (capital épargne)
 - Option d'épargne supplémentaire
- Cotisations du travailleur (en % du salaire AVS)
 - Part de cotisation pour l'épargne supplémentaire
- Cotisations de l'employeur (en % du salaire AVS)



Découvrez en détail
les plans de prévoyance
sur capav.ch



Le saviez-vous ?

Votre caisse de pensions CAPAV calcule votre rente de retraite à l'âge de référence AVS avec un taux de conversion de 6.8% sur l'entier de votre avoir.

Ce taux est largement supérieur à ce que pratique la plupart des caisses de pensions en Suisse.



**CAPAV - Caisse de retraite paritaire de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais**

Rue de la Dixence 20
Case postale • 1950 Sion

027 327 52 19
info@capav.ch
capav.ch